

Etat-major cantonal de conduite

Chef de l'Etat-major cantonal de conduite

Gollion Case postale 80 1305 Penthalaz

Aux municipalités des communes vaudoises concernées

Réf.: DFX / cmi

Gollion, le 17 décembre 2020

# COVID 19-2 / Saison d'hiver/ Mesures de régulation de trafic réservées

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

A la suite de la séance d'information destinée aux syndi-c-que-s des stations de sport d'hiver du lundi 14 décembre 2020 à Aigle au cours de laquelle certain-e-s syndi-c-que-s ont mis en avant le risque de faire face à de grandes difficultés dans la gestion du trafic et du stationnement dans leur commune, la problématique a fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'EMCC.

En effet, tenant compte du fait que les week-ends et les vacances de l'hiver 2020 - 2021 risquent d'être particulièrement chargés, puisque, faute d'alternatives, la population de notre pays, voire de nos pays voisins, cherchera à rejoindre vos localités, en recherche d'air frais et de divertissement.

La Police cantonale vaudoise (PCV), en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et la Protection civile vaudoise (PCi), pourrait, si les circonstances le nécessitaient, activer des mesures exceptionnelles de gestion du trafic respectivement de procéder à des limitations d'accès à votre commune, ceci dans le but d'éviter les situations problématiques sous l'angle du respect des plans de protection et des mesures de distanciation.

Pour toute demande au sujet des mesures envisagées dans votre commune, vous pouvez vous adresser au no 021 338 09 30 ou à l'adresse e-mail <u>pcr-est.triage@vd.ch</u>. Ce numéro sera opérationnel de 9h à 17h, 7 jours sur 7, y compris pendant les Fêtes, jusqu'à nouvel avis..

Dans l'espoir de répondre ainsi à l'inquiétude exprimée, je vous prie de croire, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chef de l'Etat-major cantonal de conduite

Denis Froidevaux





# COVID 19-2 / Saison d'hiver/ Mesures de régulation de trafic réservées

## Va aux Municipalités suivantes :

## Est

- Gryon
- Leysin
- Ollon
- Ormont-Dessous
- Ormont-Dessus

### **Ouest**

- St-Cergue
- St-Georges

### Nord

- Bullet
- Fontaines-sur-Grandson
- L'Abbaye
- Le Chenit
- Le Lieu
- Mauborget
- Ste-Croix

#### Pour info:

- Corps préfectoral, via M. le Préfet Dessauges
- C DGMR
- C DIT
- C DSAS
- C DES
- Cdt PCV
- C OP police COVID19-2
- Triage EMCC
- PCi-VD
- PCi-Bat Est, -Ouest et -Nord
- UCV
- AdCV

